

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2022.06.01  
Séance du 29 septembre 2022**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	23 Septembre 2022
	- présents	: 15	

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD (arrivée à 20h45), Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Boris RIGAUDON a été nommé secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

Adoption des statuts modifiés de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrête préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/257 du 27 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Marches du Velay-Rochebaron » au 1er janvier 2017

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 20 juin 2022

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 Juin 2022 approuvant la modification de ses statuts,

Considérant qu'il convient de préciser les compétences supplémentaires conservées par l'EPCI telles que présentées par Mme le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de « Marches du Velay-Rochebaron » tels que présentés et annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Caroline DI VINCENZO



Maire de La Chapelle d'Aurec

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 30 septembre 2022 et publication le 30 septembre 2022

**AR Prefecture**

043-214300584-20220929-DELI\_2022\_06\_01-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022